

**Projet de règlement grand-ducal**

**portant exécution de l'article 10, paragraphe 2, de la loi relative aux dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration**

---

**Avis du Conseil d'État**

(28 avril 2020)

Par dépêche du 6 mars 2020, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de règlement grand-ducal sous objet, élaboré par le ministre des Finances.

Au texte du projet de règlement proprement dit étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche d'évaluation d'impact et une fiche financière.

L'avis de la Chambre de commerce a été communiqué au Conseil d'État par dépêche du 3 avril 2020.

**Considérations générales**

Le projet de règlement grand-ducal sous examen vise à exécuter l'article 10, paragraphe 2, de la loi du 25 mars 2020 relative aux dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, lequel dispose que la forme et les modalités en matière de transmission des informations visées en son paragraphe 1<sup>er</sup>, sont déterminées par règlement grand-ducal.

**Examen des articles**

**Article 1<sup>er</sup>**

Cette disposition prévoit que la transmission des informations visées par l'article 10, paragraphe 1<sup>er</sup>, de la loi précitée du 25 mars 2020 s'effectuera par voie électronique sécurisée suivant les procédures définies par l'Administration des contributions directes.

**Articles 2 et 3**

Sans observation.

## **Observations d'ordre légistique**

### Observation générale

La date relative à l'acte en question fait défaut. Une fois que celle-ci est connue, elle devra être insérée à l'endroit pertinent.

### Préambule

Le visa relatif aux avis des chambres professionnelles est à adapter, le cas échéant, pour tenir compte des avis effectivement parvenus au Gouvernement au moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

La formule « Notre Conseil d'État entendu ; » est toujours à faire figurer à la suite de la mention des autres organes ou autorités consultatifs.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 28 avril 2020.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Agny Durdu